Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba

Automne 2024

À l'intérieur :

Mises à jour concernant l'apprentissage et la garde de la petite enfance

Mise à jour sur l'enseignement de la maternelle à la 12e année

Annonces ministérielles

Message du sous-ministre

Avec le changement de couleur des feuilles, les jours qui raccourcissent et le refroidissement, l'automne offre une période de pause pour réfléchir. Le changement de saison nous permet également de réfléchir à nos objectifs et aux nouvelles occasions.

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba poursuit son travail sur de nombreux projets qui visent à faire progresser notre engagement pour améliorer les résultats scolaires de tous les enfants dans la province dès les premières années. Le programme d'alimentation scolaire accessible à tous sera mis en œuvre cet automne dans chaque école publique et division scolaire. Ce programme permettra d'éliminer un obstacle important à l'assiduité scolaire soulevé précédemment par les élèves et les intervenants et aura une incidence positive sur le bien-être et la réussite scolaire des élèves. Le lancement du site Web du cadre de l'apprentissage du Manitoba aidera les éducateurs en leur fournissant un point d'accès en ligne unique et moderne pour les programmes d'études, les évaluations, les rapports, les politiques et les ressources pour la mise en œuvre de programmes d'études pour les quatre programmes scolaires provinciaux.

Le Ministère continue de collaborer avec le gouvernement du Canada pour améliorer la qualité et augmenter l'accessibilité et l'abordabilité de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance dans la province. L'importance de ces efforts est mise de l'avant par une recherche à long terme qui associe les avantages des investissements dans l'apprentissage et la garde de la petite enfance à la santé des enfants, des familles, des collectivités et plus largement, de la société. Nous avons ouvert plus de 9 200 nouvelles places pour les enfants âgés de 0 à 6 ans, nous avons fait preuve de plus de souplesse pour les bénéficiaires de prestations de retraite et nous avons continué de rembourser les frais pour les éducatrices ou éducateurs des jeunes enfants.

Tout au long de la transition vers la saison automnale, je vous souhaite beaucoup de succès tandis que vous fixez de nouveaux objectifs et que vous explorez et saisissez de nouvelles occasions.

Brian O'Leary
Sous-ministre
Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba

Manitoba

Avantages d'un système de haute qualité pour l'apprentissage et la garde de la petite enfance

Les recherches à long terme démontrent qu'investir dans l'apprentissage et la garde de la petite enfance soutient des enfants, familles, communautés et sociétés en santé.

L'accès à une éducation de haute qualité pour la petite enfance a un effet positif sur la période cruciale du développement du cerveau entre 0 et 8 ans. Il crée une base plus solide pour l'apprentissage futur et les comportements prosociaux. Les enfants qui participent à des programmes d'éducation de haute qualité pour la petite enfance sont mieux préparés pour l'école, présentent moins de risques de redoubler une année et de décrocher et améliorent leur réussite scolaire. En outre, l'éducation de la petite enfance améliore le bien-être général de la famille et de l'enfant et génère des résultats de santé positifs à long terme. La participation à l'éducation de la petite enfance est bénéfique aux familles, car elle réduit les risques environnementaux à la maison et enrichit les expériences en dehors du domicile pour les enfants.

Il a été démontré qu'investir dans l'éducation de la petite enfance génère un rendement majoritairement positif. Dans les régions rurales et du nord du Manitoba, chaque dollar dépensé dans l'apprentissage et la garde de la petite enfance génère 1,58 dollar dans l'activité économique. D'un point de vue plus vaste, les recherches indiquent que le rendement de chaque dollar investi dans l'apprentissage et la garde de la petite enfance peut atteindre plus de sept dollars grâce à un meilleur rendement scolaire, à la réduction des dépenses en services juridiques et sociaux et à de meilleurs résultats en matière de santé.

Des services de garde d'enfants abordables et accessibles augmentent également les possibilités d'emploi auprès des femmes, améliorent la productivité des entreprises, réduisent les coûts d'attrition des employés et offrent à la main-d'œuvre les avantages d'une plus grande diversité.

Les enfants qui prennent part à des programmes d'éducation de haute qualité pour la petite enfance démontrent de meilleurs résultats sur les plans cognitifs et non cognitifs. Sur le plan cognitif, ils ont une meilleure alphabétisation et numératie, et présentent de meilleures fonctions exécutives comme une plus grande vitesse de traitement, la capacité à résoudre des problèmes et une mémoire et une attention accrues. Sur le plan non cognitif, ils sont plus motivés, plus persévérants, ont une meilleure maîtrise de soi et démontrent des comportements adaptatifs.

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba collabore avec le gouvernement du Canada pour améliorer la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance pour les enfants au Manitoba. Nous avons hâte de vous communiquer les étapes importantes de nos efforts collectifs au cours des prochaines semaines et des prochains mois.

Mises à jour concernant l'apprentissage et la garde de la petite enfance

(suite)

Soutien et augmentation du nombre de professionnels responsables de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance

Plus de souplesse pour les prestations de retraite

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba offre une prestation de retraite aux employés admissibles qui travaillent dans une garderie autorisée sans but lucratif, une garderie à domicile ou une garderie collective autorisée au Manitoba. L'employé ou le titulaire de permis peut recevoir un paiement unique équivalant à quatre jours payés pour chaque année où il a travaillé dans une garderie autorisée, jusqu'à 10 ans (maximum de 40 jours).

Auparavant, la prestation de retraite était accompagnée d'une condition selon laquelle le retraité ne pouvait retourner travailler dans le même établissement pendant au moins six mois suivant sa retraite. En réponse aux commentaires des acteurs du secteur, cette condition a été retirée en date du 1er juillet 2024 afin de permettre aux professionnels de garde d'enfants de continuer à soutenir les enfants et les familles dans leurs programmes après leur retraite, s'ils le désirent.

Les bénéficiaires de la prestation de retraite peuvent désormais retourner travailler dans leur établissement en tout temps après leur retraite. Cette condition s'applique de manière rétroactive à tout employé ayant reçu une prestation de retraite après le 1er janvier 2024.

Le Manitoba a été la première province hors du Québec à verser des prestations de retraite aux employés œuvrant dans le secteur de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance. Ce changement appuie les efforts de recrutement et de maintien en poste et permet d'assurer des transitions plus fluides au niveau de la direction où les anciens directeurs sont en mesure de fournir un mentorat après leur retraite.

Apprenez-en plus sur la prestation de retraite pour les employés œuvrant dans le secteur de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance en visitant la section du site Web du Ministère « Régimes enregistrés de retraite et prestations d'aide à la retraite » (https://www.gov.mb.ca/education/childcare/centres_homeproviders/providers_resources/rpprs.fr.html).

Remboursement des frais de scolarité en éducation des jeunes enfants

En collaboration avec le gouvernement du Canada, le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba offre un remboursement pouvant aller jusqu'à 5 000 dollars par année scolaire. Ce montant aide à couvrir les frais de scolarité des programmes d'éducation des jeunes enfants reconnus qui sont offerts dans les établissements d'enseignement postsecondaires au Manitoba et qui mènent à un certificat d'éducatrice ou éducateur des jeunes enfants (EJE) II ou III.

Le remboursement des frais de scolarité associés aux programmes d'EJE facilitera l'accessibilité aux programmes pour les personnes qui entrent sur le marché du travail dans le secteur de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance et celles qui tentent d'obtenir un certificat ou de changer de classification.

Pour obtenir des renseignements complets sur l'admissibilité, une liste des programmes éducatifs reconnus et plus, consultez le site Web suivant : https://www.manitoba.ca/education/childcare/students_workforce/careers.fr.html.

La date limite pour présenter une demande pour l'année scolaire 2024-2025 est le 1er mars 2025.

Mise à jour sur l'augmentation des places de garde d'enfants au Manitoba

Plan intérieur d'une petite cuisine et d'un casier dans le nouvel établissement de centres de garde préfabriqués de Tyndall

Le Manitoba a mis en œuvre 40 % de ses 23 000 nouvelles places de garde d'enfants avec plus de 3 200 places ouvertes et 6 000 places dédiées, totalisant plus de 9 200 nouvelles places pour les enfants âgés de 0 à 6 ans.

Le gouvernement du Manitoba, aux côtés du gouvernement du Canada, a approuvé un financement permettant de créer plus de 950 nouvelles places abordables pour la garde des jeunes enfants : plus de 200 places seront créées dans trois établissements de centres de garde préfabriqués nouvellement ouverts à Lorette, Saint-Adolphe et Stony Mountain et plus de 300 espaces d'agrandissement ont été ouverts grâce à de nouvelles subventions de démarrage et d'exploitation. Un engagement pour un autre agrandissement de 400 places dans les établissements existants est prévu grâce à la nouvelle Subvention d'aide à l'agrandissement et à la rénovation des centres de garde d'enfants.

Les gouvernements du Canada et du Manitoba ont déjà versé plus de 3,4 millions de dollars aux centres de garde d'enfants grâce à la Subvention d'aide à l'agrandissement et à la rénovation des centres de garde d'enfants afin de créer de nouvelles places en agrandissant les établissements. La subvention devrait accorder plus de 14,5 millions de dollars à 14 établissements pour créer 400 nouvelles places pour les enfants de moins de 7 ans.

Le Projet d'établissements de garde d'enfants préfabriqués des autorités municipales rurales et autochtones constitue un partenariat novateur entre les gouvernements du Canada et du Manitoba qui permet de construire rapidement des garderies de grande qualité. Ce projet aura créé au total 1 970 nouvelles places en service de garde dans 25 communautés rurales et de Premières Nations entre 2022 et 2026.

Cliquez ici pour lire le communiqué de presse complet.

Façade du nouvel établissement (presque achevé) à Saint-Adolphe – revêtement protecteur toujours appliqué aux montants de soutien de l'entrée.

Mises à jour concernant l'apprentissage et la garde de la petite enfance

(suite)

Fonds en fiducie pour la viabilité des garderies – Date limite le 30 septembre

Le Fonds en fiducie pour la viabilité des garderies est un fonds de dotation géré par The Winnipeg Foundation qui offre des occasions de subvention uniques aux établissements d'apprentissage et de garde d'enfants afin qu'ils réaménagent leurs infrastructures et améliorent leurs programmes novateurs.

Le montant maximal de la subvention offerte pour chaque établissement comprend 5 000 dollars pour les garderies à domicile ou collectives, 20 000 dollars pour les établissements de garde d'enfants de 50 places et moins et 25 000 dollars pour ceux de 51 places et plus. Tous les établissements d'apprentissage et de garde d'enfants autorisés sans but lucratif peuvent présenter une demande.

La date limite de présentation des demandes est le **30 septembre 2024.**

Pour en savoir plus sur le Fonds en fiducie pour la viabilité des garderies, présenter une demande et consulter la foire aux questions, visitez la page Financement au moyen de subvention pour l'éducation et l'apprentissage de la petite enfance.

Événements à venir et rappels

Jours fériés

Les bureaux du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba sont fermés aux dates suivantes :

- **Journée nationale de la vérité et de la réconciliation** – lundi 30 septembre
- **Action de grâces** – lundi 14 octobre
- **Jour du Souvenir** – lundi 11 novembre

Les établissements de garde d'enfants autorisés « peuvent » considérer ces dates comme des jours fériés, conformément au calendrier 2024 affiché sur les jours de fermeture pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Pour vérifier les dates de fermeture d'un établissement de garde d'enfants spécifique, veuillez communiquer directement avec celui-ci.

Des services de garde d'enfants à 10 $ par jour pour les enfants d'âge scolaire et les jours sans école

Conformément au budget de 2024, des services de garde d'enfants à 10 $ par jour pour les enfants d'âge scolaire et les jours sans école seront mis en œuvre en 2024-2025. Les détails de la mise en œuvre, y compris le calendrier, les processus et le soutien suivront cet automne.

À titre de rappel, le Programme d'allocations pour la garde d'enfants est toujours accessible aux familles admissibles pour veiller à ce que les coûts ne soient pas un obstacle pour recevoir des services d'apprentissage et de garde de la petite enfance de qualité.

Mise à jour sur l'enseignement de la maternelle à la 12e année

Programme d'alimentation scolaire accessible à tous – Mise en œuvre à l'automne

Le Ministère a le plaisir d'annoncer que l'investissement historique de 30 millions de dollars en alimentation scolaire a été mis en œuvre cet automne pour l'année scolaire 2024-2025. Environ 21 millions de dollars en financement ont été octroyés aux écoles publiques au sein des 37 divisions scolaires, dont 6 millions de dollars sont réservés aux écoles situées dans les collectivités ayant les besoins socioéconomiques les plus élevés. Les divisions scolaires planifient la répartition de ces fonds en fonction des besoins locaux.

L'accès aux aliments sains est essentiel pour l'apprentissage, le bien-être et la réussite scolaire des élèves. Ce programme appuie les écoles et les divisions scolaires dans la lutte contre l'absentéisme chronique grave en garantissant l'accès sans obstacle à des aliments sains. Les élèves qui fréquentent l'école régulièrement sont plus engagés dans l'apprentissage, peuvent accéder plus facilement à des ressources scolaires et communautaires et ont un sentiment d'appartenance plus fort.

Le reste du financement appuiera l'augmentation du financement octroyé au Child Nutrition Council of Manitoba. De plus, des subventions seront fournies aux organismes communautaires, aux programmes de services aux familles et aux divisions scolaires dans le cadre d'initiatives d'alimentation après l'école, pendant l'été et pendant les vacances scolaires qui permettront de nourrir des enfants d'âge scolaire. Le Ministère examinera des données afin de cerner d'autres façons d'améliorer les programmes à l'avenir.

Déploiement du cadre de l'apprentissage cet automne

Le site Web du cadre de l'apprentissage du Manitoba, lancé le 3 septembre 2024, sert de portail unique et modernisé en ligne pour les enseignants de la maternelle à la 12e année au Manitoba. Il leur permet d'accéder aux programmes d'études, aux évaluations, aux rapports, aux politiques et aux ressources de mise en œuvre des programmes d'études des quatre programmes scolaires provinciaux. Ce site Web intuitif et convivial décrit les compétences générales du Manitoba comme une composante intégrale de l'ensemble des programmes d'études provinciaux, avec des principes directeurs qui soutiennent les éducateurs lorsqu'ils conçoivent des expériences d'apprentissage et des pratiques d'évaluation dans les classes de la maternelle à la 12e année.

Le déploiement du cadre de l'apprentissage comprend la présentation d'un nouveau format et d'une nouvelle structure uniformes pour tous les programmes d'études de la maternelle à la 12e année. Dans le cadre de la nouvelle structure, chaque programme d'études commence par un survol de la matière qui énonce les fondements de celle-ci, de la maternelle à la 12e année. Elle comprend les compétences générales provinciales dans le cadre d'une matière particulière, les connaissances acquises de la maternelle à la 12e année, un survol d'un cours spécifique et les résultats d'apprentissage d'un niveau scolaire spécifique.

Nous continuerons de mettre à jour le site tout au long de l'élaboration et du renouvellement du programme.

Pratiques de base : Assurer la sécurité, la santé et le bien-être des enfants, des élèves et du personnel

À l'approche de la saison de la grippe (maladie respiratoire), veuillez consulter le document *Pratiques de base : Guide pour la création d'un environnement sain et la prévention des infections dans les établissements de garde d'enfants et les écoles* pour obtenir des lignes directrices et des renseignements sur la façon de réduire la propagation des maladies transmissibles. Bien que le risque de transmission ne soit jamais nul, il peut être considérablement réduit par la mise en œuvre des mesures de prévention et de lutte contre les infections décrites dans le présent document. L'application systématique de ces mesures peut contribuer à la sécurité des enfants, des élèves et du personnel.

Veuillez consulter la page Web consacrée aux pratiques de base sur le site du Ministère pour obtenir le document, la vidéo et les ressources, y compris les affiches sur l'hygiène des mains et le nettoyage conçues pour réduire le risque de propagation des maladies transmissibles dans les établissements de garde d'enfants et les écoles.

Publication du rapport du Conseil consultatif des élèves de 2023-2024 et bienvenue au Conseil consultatif des élèves de 2024-2025

Le 27 août 2024, le Conseil consultatif des élèves a eu la fabuleuse expérience d'une réunion en personne au Palais législatif.. Le ministre, Nello Altomare, a assisté à la réunion et a eu l'occasion de souhaiter la bienvenue aux membres du conseil de 2024-2025 et de remercier les membres sortants du conseil de 2023-2024.

Les élèves ont participé à diverses activités tout au long de la journée, notamment à des exercices d'établissement de relations, à l'exploration de l'histoire du Palais législatif et à un apprentissage sur place et sur le terrain à The Forks, dirigé par le personnel de l'Excellence autochtone. L'apprentissage sur le terrain a fourni des moyens de soutenir la réflexion des élèves et de célébrer le progrès vers un système d'éducation inclusif pour les Autochtones qui sera favorable à la réussite des élèves autochtones. Lors de la réunion, le conseil a également présenté son rapport annuel de 2023-2024 au ministre Altomare.

Le conseil a été mis sur pied en 2021 et fournit au ministre des renseignements et des conseils axés sur les élèves traitant de questions liées à l'éducation de la maternelle à la 12e année au Manitoba. Au cours de l'année 2023-2024, les élèves ont exprimé leurs points de vue sur des sujets comme la pauvreté dans l'éducation, l'alimentation dans les écoles, la préparation à un état d'urgence, les téléphones intelligents, l'emploi de pronoms, les effectifs en classe, le leadership chez les jeunes et un cadre de lutte contre le racisme.

Ce nouveau conseil de 2024-2025 sera représenté par 30 jeunes du Manitoba âgés de 14 à 18 ans, dont les intérêts, les identités, les milieux et les points de vue varient. Le gouvernement du Manitoba demeure déterminé à veiller à ce que le conseil représente étroitement la diversité démographique des élèves dans l'ensemble de la province.

Pour en savoir plus sur le Conseil consultatif des élèves, visitez le site Web : https://www.edu.gov.mb.ca/m12/conseil_consultatif_eleves/index.html.

Le ministre, Nello Altomare, qui répond aux questions des élèves pendant une réunion du Conseil consultatif des élèves au Palais législatif.

Améliorer la convivialité du système de collecte de données du Réseau informatique d'éducation (RIE)

Chaque automne, les divisions scolaires et les écoles indépendantes ont recours à l'application du système de collecte de données du RIE pour valider les fichiers de données du RIE avant de les soumettre au Ministère. Pour faciliter le processus de soumission de données du RIE par les utilisateurs, les mises à jour suivantes ont été apportées à l'application et à ses ressources connexes :

- Élaborer des documents de référence et de formation accessibles liés à l'application;
- Créer une version française du site Web du système de collecte de données du RIE, incluant tous les documents de référence et de formation;
- Mettre à jour les vidéos de formation avec des sous-titres français afin d'en assurer leur accessibilité;
- Déployer la version 2024 de l'application du système de collecte de données du RIE et mettre en œuvre les améliorations visant à rendre les messages de validation plus descriptifs.

Si vous avez des questions en lien avec le système de collecte de données du RIE, vous pouvez communiquer avec l'équipe de soutien à l'adresse AppSupportEISCOLL@gov.mb.ca.

Prochainement

Code de conduite provincial

Cet automne, le Ministère communiquera la directive politique mise à jour intitulée *Safe and Caring Schools: Provincial Code of Conduct—Behaviour Intervention and Response Using a Student-Centred and Strengths-Based Approach* (Des écoles sûres et accueillantes — Code de conduite provincial — Intervention comportementale et réaction selon une approche axée sur l'élève et fondée sur les forces) (2024).

La directive politique mise à jour s'appuie sur les lois et règlements actuels pour renforcer les approches à l'échelle de l'école et soutenir la prévention, l'intervention et la réaction au comportement des élèves. Une communication par courriel annonçant son lancement officiel sera éventuellement envoyée avec une offre de séance de renseignements dirigée par le Ministère pour appuyer sa mise en œuvre.

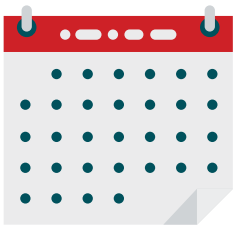

Annonces ministérielles

Mises à jour sur les dirigeants

René Déquier rejoint le Bureau de l'éducation française en tant que sous-ministre adjoint

Nous sommes ravis d'accueillir officiellement René Déquier, sous-ministre adjoint du Bureau de l'éducation française (BEF) au sein du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba.

En tant qu'ancien enseignant, directeur d'école et directeur général adjoint au sein de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), René apporte une vaste expérience de leadership et de riches connaissances en enseignement et en apprentissage dans un contexte de langue minoritaire. La nomination de René en tant que sous-ministre adjoint au BEF témoigne de l'engagement du gouvernement à faire progresser l'éducation en langue française. En tant que membre précieux de l'équipe de la haute direction du Ministère, son leadership et son expertise permettront de faire progresser l'enseignement en langue française à l'échelle provinciale, nationale et mondiale. Bienvenue, René!

Mises à jour sur l'excellence autochtone

Message de la sous-ministre adjointe

J'espère que vous avez tous passé un été reposant et sans encombre. Je suis heureuse de vous faire part de quelques mises à jour concernant la dotation en personnel et le portefeuille, y compris les projets pour l'automne.

Depuis mon entrée en fonction en février, j'ai eu le plaisir de me rendre dans bon nombre de vos divisions et de découvrir le travail que vous accomplissez pour soutenir les élèves, le personnel et la communauté autochtones. Je me réjouis de continuer à rendre visite aux divisions scolaires et à avoir des conversations cet automne afin de renforcer les partenariats et d'explorer de nouvelles possibilités de collaboration. Je sais qu'ensemble, nous pouvons contribuer à bâtir des environnements équitables, réactifs et sécuritaires du point de vue culturel qui favorisent la réussite des apprenants autochtones.

Vous pouvez communiquer avec notre équipe à l'adresse IE@gov.mb.ca.

Meilleures salutations,

Jackie Connell

Sous-ministre adjointe de l'excellence autochtone

Section des relations communautaires et scolaires

La Section des relations communautaires et scolaires a été créée le 12 août 2024, dans le cadre de la fusion de la Section du soutien aux écoles et à la communauté, au sein de la Direction du soutien à l'inclusion, et de la Section des écoles communautaires, au sein de la Division de l'excellence autochtone. Sous la direction de Dawn Wood, directrice adjointe de l'excellence autochtone, ce changement permet d'harmoniser et de renforcer le travail des deux sections, tout en favorisant l'harmonisation interne en fonction des priorités du gouvernement et l'engagement envers la vérité et la réconciliation. La Section des relations communautaires et scolaires continuera d'aider les écoles à promouvoir et à faire progresser le bien-être et l'engagement des élèves, des familles et des collectivités dans le but de garantir l'importance, l'appartenance, le respect, la réussite et la sécurité de tous les enfants et de tous les jeunes.

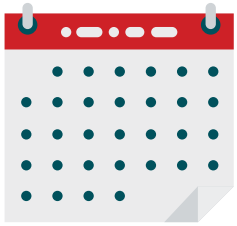

Annonces ministérielles *(suite)*

Élargissement de l'équipe

Sarah Gazan, Bobbi-Jo Leclair, Wade Houle, Kim Shier et Brett Schmall se sont joints à l'équipe de l'excellence autochtone en septembre 2024.

- **Sarah Gazan** se joint à l'excellence autochtone à titre de directrice par intérim. Elle dirige et supervise le Cadre de politique en matière d'éducation autochtone, l'éducation sur les traités, le recrutement et le maintien en poste d'enseignants autochtones, le programme d'études autochtone, les langues autochtones ainsi que l'Initiative des aînés et des gardiens du savoir dans les écoles. Sarah travaillait auparavant pour la Manitoba Teachers' Society, où elle occupait le rôle de cadre administratif des Services professionnels et services en français ainsi que du service Bien-être du personnel enseignant. Elle possède de l'expérience de travail à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du milieu de l'éducation relatif à l'élaboration de programmes et de politique. Étant une cheffe en matière d'éducation autochtone, d'éducation anti-racisme et de travail en équité, Sarah détient une vaste expérience de collaboration avec les écoles et le personnel de partout au Manitoba.
- **Bobbi-Jo Leclair** dirige l'élaboration d'une stratégie provinciale pour le recrutement et le maintien en poste d'enseignants autochtones, d'enseignants du Nord et d'enseignants des langues autochtones au Manitoba. Auparavant, elle occupait le poste de directrice adjointe de la division de l'éducation des Autochtones pour la Division scolaire Louis Riel.
- **Wade Houle** est à la tête de l'élaboration d'un cadre de programme d'études pour les langues autochtones et l'éducation autochtone fondée sur la terre (pour des crédits). Il occupait le poste de conseiller en éducation des Autochtones au sein de la Division scolaire Mountain View dans le territoire du Traité n° 2 avant de se joindre à nous.
- **Kim Shier** se joint à nous à titre de conseillère en santé mentale dans les écoles communautaires. Elle offre un soutien et des ressources liés aux services de santé mentale aux divisions scolaires et épaule le personnel pour veiller au bon fonctionnement de la Section des écoles communautaires. Kim a travaillé au sein de la Division scolaire de Winnipeg avec l'équipe des services de soutien clinique.
- **Brett Schmall** offre des services de leadership, d'éducation et de formation dans le cadre de l'initiative liée à l'éducation sur les traités. Il dirigera également le réseau d'enseignants catalyseurs en apportant son soutien aux divisions scolaires. Avant de se joindre à nous, Brett occupait le rôle d'accompagnateur en matière d'apprentissage et d'évaluation des autochtones au sein de la Division scolaire de Hanover.

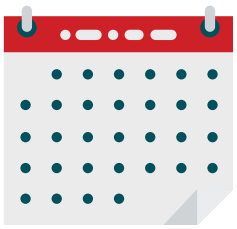

Proclamations récentes et à venir

Septembre

Journées de la paix – du 10 au 21 septembre 2024

L'Organisation des Nations Unies reconnaît le 15 septembre comme la Journée internationale de la démocratie et le 21 septembre comme la Journée internationale de la paix. Ces jours reconnaissent l'importance de la citoyenneté responsable. Les jours de la paix soulignent les devoirs importants des citoyens dans l'évolution de notre démocratie multiculturelle et sur la façon dont la compréhension, la gentillesse, l'absence de violence et la compassion sont essentielles à une société saine, diversifiée et démocratique.

Semaine de reconnaissance du personnel de soutien des écoles – du 30 septembre au 4 octobre 2024

La Semaine de reconnaissance du personnel de soutien des écoles encourage les gens au Manitoba à exprimer leur gratitude envers le personnel de soutien dans les écoles. C'est une occasion de reconnaître le personnel de soutien des écoles et de les remercier pour leur contribution et leur engagement dans l'éducation des élèves.

Octobre

Mois de la sensibilisation à la dyslexie – Octobre 2024

Le Mois de la sensibilisation à la dyslexie met de l'avant l'engagement du Ministère visant à renforcer l'alphabétisation chez les élèves en sensibilisant les éducateurs et en leur donnant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des élèves qui ont de la difficulté, notamment ceux atteints de dyslexie.

Journée des bibliothèques scolaires du Manitoba – 28 octobre 2024

La Journée des bibliothèques scolaires du Manitoba reconnaît le rôle des bibliothèques scolaires comme un centre d'apprentissage actif, un lieu sécuritaire et exclusif qui permet aux élèves d'explorer et d'apprendre et un endroit qui assure un accès à une grande variété de ressources qui améliorent l'apprentissage, soutien la mise en œuvre de programmes d'études et crée un intérêt incessant pour l'apprentissage.

Novembre

Mois de la littératie financière – Novembre 2024

Le Mois de la littératie financière sensibilise les enseignants aux discussions et aux expériences d'apprentissage en classe traitant de sujets financiers dans le cadre d'une approche d'enseignement et d'apprentissage multidisciplinaire. Il souligne l'importance de la littératie financière dans le bien-être général d'une personne et dans sa capacité à aborder les questions financières en toute confiance au cours de sa vie.

Annonces ministérielles *(suite)*

Semaine de la sensibilisation et de la prévention en matière d'intimidation – Du 10 au 16 novembre 2024

Au Manitoba, les écoles, les familles et les collectivités collaborent pour lutter contre l'intimidation en créant des environnements sains et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et les adultes. En déployant des efforts collectifs, nous continuons de renforcer notre capacité à créer des communautés scolaires où tous les élèves se sentent en sécurité, respectés, valorisés et inclus.

Événements

Journée nationale de la vérité et de la réconciliation – 30 septembre 2024

Le 30 septembre est la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Les écoles et les fournisseurs de services de garde et d'apprentissage de la petite enfance du Manitoba sont invités à prendre le temps de réfléchir et de rendre hommage à ceux qui ont séjourné dans des pensionnats et à ceux qui ne sont jamais revenus, et à s'en souvenir. Le gouvernement du Manitoba commémore cette journée lors de la Semaine de la vérité et de la réconciliation, soit la dernière semaine de septembre. Le 30 septembre est aussi la Journée du chandail orange, une journée qui a pour but d'avoir des conversations constructives sur l'héritage des pensionnats autochtones, de rendre hommage aux survivants des pensionnats autochtones sur le chemin de la guérison et à leur famille, ainsi que de s'engager à l'égard de la vérité et de la réconciliation.

Consultez la page Web de l'Excellence autochtone Semaine de la vérité et de la réconciliation et Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le 30 septembre pour obtenir plus de renseignements sur cette journée et cette semaine et accéder à d'autres ressources.

Le *Bulletin d'information du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba* vise à fournir à nos partenaires du secteur de l'éducation et de l'apprentissage de la petite enfance un accès à des renseignements sur les initiatives du Ministère et les mises à jour sur les dirigeants, ainsi qu'à mettre en évidence quelques plans à venir et dates importantes. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site à www.edu.gov.mb.ca/indexfr.html.

Le bulletin est publié à l'été, en automne, en hiver et au printemps. Pour nous faire part de vos commentaires sur le bulletin d'information ou sur les sujets abordés, veuillez contacter SRUnit@gov.mb.ca.

Merci.